

Atelier autogéré

**PROTECTION JURIDIQUE DES MIGRANTES SANS PAPIERS**

Avec la contribution de : Association Femmes Pour L'Egalite et la Démocratie

**La plate forme : par Fatna Afid**

- présentation des intervenants
- exposition de la problématique + finalités et objectifs de l'atelier
- présentation des thèmes des interventions
- 1- Femmes migrantes et droits
- 2- La gestion de la migration au sein de la ville: pour un service approprié pour la femme migrante
- 3- La nouvelle politique migratoire et les droits des femmes
- 4- Témoignage
- 5- Débats

**Femmes migrantes et droits : Pr. Khadija Elmadmad**

L'intervenante Pr **Khadija Elmadmad** a commencé par soulever la question des femmes migrantes en soulignant l'importance de la problématique.

Elle confirme que la signature des conventions ne garantit pas la protection

Bénéficier des droits exige la connaissance de ses droits

Le phénomène de comportement d'abus: l'exploitation des femmes migrantes et sans papiers

Recommandations:

- confirmer les droits (mise en question de la loi 02.03)
- acquérir ses droits
- régulariser les migrants et garantir leur droits.

La gestion de la migration au sein de la ville: pour un service approprié pour la femme migrante:

L'intervention du Pr Abdelfattah Ezzine a insisté particulièrement sur la migration au féminin

Mr. Ezzine a rejeté terme vulnérable pour le remplacer par l'expression en situation de vulnérabilité.

Il a exposé la situation des femmes en présentant des statistiques prouvant l'importance des rôles des femmes dans l'économie.

Recommandations:

- Exportation de l'exemple du Maroc dans la politique de la régularisation
- L'engagement de l'état dans la protection des droits acquis (cas des marocains aux pays bas)
- assurer tous les services et les droits dans les villes de la migration
- actualiser et opérationnaliser les textes juridiques et les conventions sur les droits de la femme

## **La nouvelle politique sur la migration et les droits des femmes :**

### **Pr :Asmaa Sebbar**

Présentation succincte sur la situation des femmes migrantes

Contradiction sur la loi 02.03 et la convention internationale des droits de l'homme

Recommandations:

- instauration des lois constitutionnelles conforme aux conventions des droits de l'homme
- prise en charge psychologique des femmes brutalisées (victimes de viol, violence, exploitation sexuelle)
- formation des fonctionnaires marocains sur la gestion de la situation des migrants
- protection des droits des immigrants
- intégration des droits des immigrants dans la législation marocaine
- collaboration entre les pays concernés (d'origine et d'accueil)

### **Témoignage : Pr. Hayat Barahou**

Présentation de témoignage de Adeva Luminada. Originale de philippine, victime d'escroquerie et de l'exploitation

Il à attirer l'attention sur les procédures de la déclaration des femmes sans papiers

Recommandation

- homologation des conventions 97 DE L'OIT et 168 qui protège les travailleurs migrants. Et les travailleurs domestiques